

ATTENTION ! Fraude aux titres restaurant

Nous venons d'être informés de la mise en circulation de faux Chèque Déjeuner. Si, pour le moment, la fraude constatée est minime, nous attirons votre attention sur la vigilance renforcée à porter lors de l'acceptation des Chèque Déjeuner millésime 2019.

Les chèques contrefaits peuvent être trompeurs. Cependant, plusieurs points de sécurité présents sur nos chèques permettent de faire la distinction entre les vrais et les faux. Parmi ces sécurités, 2 sont rapidement identifiables.



Les vrais chèques comportent :

- 1 Un hologramme bi-métal avec un aspect lisse.
- 2 Les lettres « FR » qui se révèlent suite au grattage de la zone avec une pièce de monnaie.

Les faux chèques :

- 1 Comportent un hologramme bi-métal avec un aspect rugueux au toucher au recto et au verso.
- 2 Ne comportent pas les lettres « FR » lorsqu'on gratte la zone.

VOUS DEVEZ REFUSER LES FAUX CHEQUES ET CONTACTER LA CRT SERVICES AU :

0 892 680 655 Service 0,40 € / min
+ prix appel

**POUR LES INFORMER QUE VOUS AVEZ ETE MIS EN PRESENCE
D'UN CHEQUE DEJEUNER FRAUDULEUX.**

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour identifier la provenance de la fraude. Nous vous rappelons que la remise de faux titres Chèque Déjeuner à la CRT ne peut faire l'objet d'aucun remboursement.

La Direction de Up

En acceptant un nombre important de faux titres, vous risqueriez de vous rendre complice de recel. L'article 321-1 du Code pénal punit le recel de peines allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 375 000 euros d'amende.